

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2022-7-4-5**

**Séance du** vendredi 8 juillet 2022

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ADIL DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge  
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude  
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
HOULNE Monique donne procuration à CLAUSS Robin  
JENN Fatima donne procuration à BIERRY Frédéric  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
QUINTALLET Ludivine donne procuration à KOBRYN Florian  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

**EXCUSEES :**

DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, MILLION Lara

**ABSENTS :**

DEBES Vincent, KLINKERT Brigitte, SUBLON Yves, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-4-1 du 28 mars 2022 relative au Budget primitif 2022 – Politique Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté, en date du 24 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, pour l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 271 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin dont 55 000 € spécifiquement pour l'animation du Programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés 68 ;
- Attribue, pour l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 195 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin, dont 45 000 € spécifiquement pour l'animation du Programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés 67 ;
- Approuve les deux conventions de financement jointes en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Prélève les crédits correspondants sur l'opération P044O001 (natana 3706 65-65748-552 pour l'animation des Programmes opérationnels de prévention d'accompagnement des copropriétés 68 et 67 – natana 3704 65-65748-552 pour le reste des subventions destinés aux Agences Départementales d'Information sur le Logement du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) étant précisé que les subventions seront versées selon les modalités détaillées dans les conventions jointes en annexe.

M. Pierre BIHL, en tant que Président de l'ADIL 68 et M. Etienne WOLF, en tant que Président de l'ADIL 67, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité